



Le Panier Bio à Deux Roues
(P2R)

Route de Cery 33
1008 Prilly

PV de l'assemblée générale extraordinaire 2015

| | |
|----------|--|
| DATE | 21 avril 2015 à 21h |
| LIEU | Ferme de Cery, route de Cery 33, 1008 Prilly |
| EMETTEUR | Iván Gómez |

1. Introduction

La partie officielle de la séance a duré 20 minutes et seules les décisions requises et prévues par l'AG ordinaire ont été votées, car le quorum n'avait pas été atteint pour cette dernière. Les membres présents à l'assemblée extraordinaire étaient tous présents à l'assemblée ordinaire et il n'a donc pas été nécessaire de rediscuter les différents sujets.

Cette AG extraordinaire compte 8 coopérateurs (dont 1 arrivé au début du point 5 de l'ordre du jour) et 4 membres du comité.

2. Approbation du Procès-verbal de l'Assemblée générale 2014

Le PV, qui était consultable en ligne sur le site www.p2r.ch est approuvé à l'unanimité (oui 7 / non 0 / abst. 0, les membres du comité étant exclus).

3. Présentation des comptes et bilan 2014

Les comptes et le bilan 2014 sont approuvés à l'unanimité (oui 7 / non 0 / abst. 0, les membres du comité étant exclus).

4. Décharge du comité sortant et contrôleur de comptes

L'assemblée donne décharge au comité sortant suivant, à l'unanimité (oui 7 / non 0 / abst. 0, les membres du comité étant exclus) :

- François Turk, président
- Mathieu Genoud, vice-président
- Nicolas Gilliard, secrétaire
- Mathieu Hefti, trésorier
- Judith Ammann, représentante des producteurs
- Hansjörg Haas, membre
- Céline Vallet, membre

L'assemblée vote pour le nouveau comité suivant, à l'unanimité (oui 7 / non 0 / abst. 0, les membres du comité étant exclus) :

- François Turk, président
- Mathieu Genoud, vice-président
- Iván Gómez, secrétaire
- Mathieu Hefti, trésorier
- Judith Ammann, représentante des producteurs
- Hansjörg Haas, membre
- Céline Vallet, membre
- Nicolas Gilliard, membre

5. Vote d'un(-e) contrôleur(-euse) des comptes pour 2015

Karim Dali-Youcef, expert-comptable, est élu vérificateur des comptes 2015 à l'unanimité (oui 12 / non 0 / abst. 0).

6. Modifications des statuts

Les modifications des statuts proposées à l'AG ordinaire sont rappelées, notamment :

- Article 1 : transfert de l'adresse du président historique (Route la Maladière 30, 1022 Chavannes-près-Renens) à celle du bureau de CERY (Route de Cery 33, 1008 Prilly).
- Article 2 : généralisation des buts.
- Article 5 : simplification (transmissibilité des parts sociales). Le sens reste, les parts sociales obligatoires ne sont pas transmissibles, mais les parts supplémentaires, oui.
- Article 9: clarification des conditions de paiement et de mise en demeure selon un calendrier suffisamment vaste mais donnant certains moyens contraignants mais facultatifs à l'administration.
- Article 12 : modification la plus notable en baissant le quorum à 15% pour les décisions importantes, 10% pour les autres (au lieu de 15% pour toute décision actuellement).

Au sujet de cet article, le comité propose à la présente AG extraordinaire de ne mettre aucun quorum pour les décisions autres que la fusion ou dissolution de la coopérative ou la modification des statuts. Pour ces derniers cas, le quorum reste fixé à 15%.

Les nouveaux statuts sont approuvés à l'unanimité (oui 12 / non 0 / abst. 0).

La séance est levée à 21h20.

7. Signatures

| | |
|----------------|----------------|
| Président | François Turk |
| Vice-président | Mathieu Genoud |
| Secrétaire | Iván Gómez |
| Trésorier | Mathieu Hefti |